



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES SUR LE PREAVIS n°17/2025

« Localisation future de l'UAPE de Pampigny »

Monsieur le Président, Madame la Syndique, Messieurs les Municipaux, Chères Collègues, Chers Collègues,

La commission des finances du Conseil Communal (CoFin) composée de Mesdames Anick Delay, Ruth Müller et Messieurs Felix Mann et Adrian Marti, (Gilles Jotterand, Nicolas Walker et Pascal Stump étant excusés) s'est réunie le 4 novembre 2025 en présence de Madame Marie-Christine Gilliéron (syndique), Messieurs François Delay, Fabrice Marendaz et Aurel Matthey pour statuer sur le préavis municipal n°17/2025. Elle a reçu toutes les réponses à ses questions et déclare et certifie qu'elle a procédé à sa mission avec toute l'attention voulue.

Lors de ladite séance, les représentants de la Municipalité ont répondu à nos nombreuses questions adressées préalablement et nous tenons à les remercier pour leurs explications et clarifications ainsi que leur disponibilité.

La commission des finances souhaite relever les points suivants :

La COFIN se prononce sur l'aspect financier du préavis présentant le maintien de l'accueil des enfants à la grande salle ou l'éventuelle construction d'une nouvelle UAPE au Champ-Carré.

La Municipalité prévoit d'aménager la grande salle afin d'augmenter la capacité d'accueil à 60 places et d'améliorer, entre autres, l'acoustique ainsi que diverses infrastructures, pour un montant estimé à 700'000.- CHF.

Avec un coût annuel net de 174'600.- CHF pour le projet au Champ-Carré et un coût annuel net de 57'299.- pour le projet d'aménagement de la grande salle, la construction de l'UAPE au Champ-Carré n'est financièrement pas défendable. Cet investissement serait plus pertinent sur d'autres futurs sites de l'ASIABE.

Rubrique (+) Charges (-) Produits	Projet UAPE – Champ- Carré	Projet Aménagement Grande-Salle		
		Actuel	Futur préavis	Total
Financier (amort + intérêts)	141'600.00	0.00	34'183.00	34'183.00
Fonctionnement	43'000.00	32'616.00	0.00	32'616.00
Location à l'ASIABE	(28'000.00)	(22'500.00)	(5'500.00)	(28'000.00)
Part ASIABE à charges de HM	18'000.00	15'000.00	3'500.00	18'500.00
Coût net annuel	174'600.00	25'116.00	32'183.00	57'299.00

Et même en réduisant de 10% le coût estimé des 2,9 millions basé sur un calcul au m² et m³, le financement de l'UAPE au Champ-Carré est un non-sens. La différence de coût net annuel représente, sur la période d'amortissement de 30 ans, un total d'environ 3 millions de francs.



Au vu des diverses locations annuelles pour environ 3000.- CHF pour la grande salle, la COFIN a interrogé la muni au sujet d'une éventuelle valorisation et rentabilité du terrain en immeuble locatif. La zone est affectée à des besoins publics et seuls des appartements protégés pourraient y être construits, mais avec des inconnues financières et d'importantes contraintes en matière de stationnement, d'accès et de desserte. De plus, la valorisation du terrain sous forme de logements protégés présenterait un rendement limité. Ce type d'affectation répond davantage à un objectif social qu'à une logique de rentabilité financière.

CONCLUSION

Au vu de ce qui précède la CoFin, unanime, vous propose Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir accepter le préavis 17/2025 « **Localisation future de l'UAPE de Pampigny** » selon les conclusions de la Municipalité mentionnées dans le préavis précité.

Le Conseil communal de Hautemorges

- Vu le préavis municipal n° 17/2025
- Oui le rapport de la Commission ad hoc
- Oui le rapport de la commission des finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

- De conserver l'UAPE dans la Grande salle de Pampigny et de ne pas l'intégrer dans l'étude de rénovation et d'extension du collège du Champ-Carré.

Hautemorges, le 10 novembre 2025

A blue ink signature of Felix Mann.

Felix Mann
(Président)

A blue ink signature of Adrian Marti.

Adrian Marti
(Rapporteur)